

RAPPORT D'ACTIVITES

Année 2006

Depuis sa création et l'embauche de son premier salarié en janvier 2006, l'association a connu un développement rapide de ses activités : l'étude, l'expérimentation et l'évaluation à échelle locale d'innovations sociales; la conception et l'assistance à la mise en œuvre de projets et dispositifs d'amélioration de l'efficacité de la réinsertion socio-professionnelle de personnes en difficulté, également à échelle locale.

Différents facteurs ont été à l'origine du développement de l'Agence Nouvelle des Solidarités Actives (ANSA), en particulier :

- le droit à l'expérimentation ouvert dans la Constitution depuis 2003 ;
- la décentralisation récente vers les départements de la gestion du RMI, entraînant une responsabilité nouvelle en matière d'insertion professionnelle, et pas seulement sociale, des Conseils généraux et services des Départements ;
- l'émergence de nouvelles formes de pauvreté, et notamment la proportion grandissante de travailleurs pauvres ;
- la nécessité de trouver de nouvelles approches et solutions pour enrayer la montée de ces formes de pauvreté et d'exclusion ; et conjointement la visibilité et l'impact du rapport de la Commission « Familles, pauvreté, vulnérabilité » d'avril 2005, et des propositions qu'il énonce.

Tous ces éléments ont suscité une demande forte de collectivités locales, notamment de Conseils Généraux, pour lancer des actions de lutte contre l'exclusion, adaptées aux caractéristiques locales. Les appels à interventions de Martin Hirsch dans des forums ou séminaires sur ces thèmes, se sont multipliés. Ceci a conduit progressivement des collectivités locales à demander l'assistance de l'ANSA et monter avec elle des partenariats.

Dès février 2006, le Conseil Général de l'Eure a signé une convention avec l'ANSA, suivi du Conseil Général de Meurthe et Moselle, de la ville de Grenoble, du Département de la Côte d'Or et du Département de Paris. Les contacts multiples avec d'autres collectivités donneront lieu à une douzaine de nouvelles conventions durant le 1^{er} semestre 2007.

L'ANSA, qui compte une quinzaine de salariés et bénévoles en équivalent temps plein à fin 2006, a pu se constituer une expérience déjà solide, au travers des projets menés dans l'année, et de la diversité des situations ainsi rencontrées.

Particulièrement soucieuse de la rigueur et du professionnalisme de ses interventions, l'association a capitalisé sur ses expériences et les apports de ses membres fondateurs et sympathisants pour commencer à constituer sa base de savoir-faire.

Celle-ci repose d'une part sur l'accumulation de la « substance » nécessaire : politiques et dispositifs sociaux en vigueur, acteurs concernés et partage des rôles et responsabilités, expertise sur les textes législatifs et réglementaires, définition, objectifs, caractéristiques et coûts des innovations et mesures proposées (telles que le revenu de solidarité active), recherches universitaires, bonnes pratiques en France et ailleurs, protocoles scientifiques de l'expérimentation, etc...

D'autre part, l'ANSA formalise également sa démarche d'intervention : structure et composants d'une méthodologie d'intervention, prise en compte de la dimension importante de la « conduite du changement » à opérer près des acteurs locaux pour concrétiser les expérimentations, quantification des efforts financiers et en ressources humaines pour chaque type et chaque étape des expérimentations, outils et normes d'estimation de délais et calendriers de travail, etc...

Se retrouvant, par son activité, au centre des préoccupations de nombreux acteurs des affaires sociales, l'ANSA a constitué un réseau de partenariats pour l'aider à remplir la mission qu'elle s'est fixée :

- Avec l'Etat, et plus spécifiquement la Délégation Interministérielle à l'Innovation et l'Expérimentation Sociale, et à l'Economie Solidaire (DIIESES), l'ANSA a signé une convention d'une durée de trois ans qui encourage ses travaux par un soutien financier et établit un processus rigoureux et régulier de suivi des expérimentations, documentation des retours d'expérience et évaluation des impacts.
- Avec « La république des Idées », un échange régulier d'idées est établi, et les deux organisations ont monté ensemble le forum « la nouvelle critique sociale » à Grenoble en mai 2006, trois jours de débats et d'échanges entre économistes, responsables associatifs, d'entreprises, et intellectuels.
- Avec l'Ecole d'Economie de Paris, une convention de deux ans a été signée, permettant la mise à disposition de chercheurs pour l'établissement de protocoles scientifiques de certaines expérimentations qui s'y prêteraient, afin d'évaluer de façon rigoureuse l'impact des expériences menées.

- Avec des entreprises mécènes, les conventions signées portent sur un soutien soit financier, soit de mise à disposition à titre gracieux de personnel volontaire de l'entreprise pendant plusieurs mois (« pro-bono »). Localement, des actions communes de soutien aux politiques d'emploi ou de promotion d'innovations peuvent aussi être réalisées.
- Le soutien de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer en partie des programmes rentrant dans le champ de l'innovation et de l'expérimentation sociale a été contracté sur une période de trois ans. En complément sont envisagées des actions communes dans le domaine du micro-crédit social.
- Un partenariat a également été monté avec l'Assemblée des Départements de France (ADF) afin de mieux sensibiliser les Conseils Généraux et promouvoir le partage d'informations et de bonnes pratiques sur les techniques et champs d'expérimentation.

Un dernier élément doit permettre à l'association de se déployer avec plus d'ampleur. La loi de Finances de décembre 2006 autorise en effet (article 142) des dérogations aux textes en vigueur permettant ainsi aux Départements d'expérimenter des dispositifs d'aide au retour à l'emploi, tels que le revenu de solidarité active.

La loi prévoit en outre une procédure de candidature à l'expérimentation sociale pour des Départements volontaires.

Cette loi sera complétée en mars 2007 d'un autre texte (article 52 de la loi instituant le droit au logement opposable et diverses mesures de cohésion sociale) ouvrant des possibilités d'expérimentation sur des contrats de travail aidés.

De nombreux Départements se déclareront volontaires début 2007, et environ une quinzaine au total prévoient à cette date de conventionner avec l'ANSA.

A cette échelle, un des grands objectifs de l'association, qui consiste à pouvoir influencer des politiques publiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, à partir de résultats tangibles et mesurés sur des expérimentations mises en œuvre dans des collectivités locales, devrait pouvoir se concrétiser.



Pour chacun des projets qu'elle conçoit et où elle assiste les acteurs locaux dans leur mise en œuvre opérationnelle, l'ANSA prévoit des indicateurs et une procédure d'évaluation des résultats. Suivant les études préalables menées en 2006, certains projets (dans l'Eure, en Meurthe et Moselle) démarrent de façon opérationnelle début 2007. En fin d'année, de premiers retours des évaluations devraient être disponibles.

Compte tenu de cette demande soutenue pour son intervention, l'association a recruté de façon significative en 2006. Au 31 décembre 2006, l'ANSA emploie neuf salariés, complétés de cinq bénévoles et pro-bono à temps plein.

Début 2007 est recruté un Directeur délégué pour rejoindre le Directeur général et le Président dans l'encadrement de cette équipe déjà importante. Il est prévu une dizaine de recrutements durant l'année 2007.

Enfin le financement de l'association a été conforme, dans sa structure, aux objectifs que l'ANSA s'était fixée à sa création. Lui conférant une réelle indépendance de choix et d'actions, l'ANSA s'appuie sur des ressources financières de sources multiples :

- les subventions accordées par les collectivités pour lesquelles l'association intervient,
- le soutien de l'Etat, au travers de la convention avec la DIISES,
- le soutien d'entreprises mécènes,
- les cotisations de ses membres (120 à fin 2006) et libéralités de divers donateurs.

L'année 2007 est bâtie sur un budget permettant d'étoffer les effectifs salariés jusqu'à une vingtaine de personnes en fin d'année, budget qui repose sur la même diversité des sources de financements qu'en 2006.

le Président

